



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 juin 2024 à 19 h
Centre communautaire et culturel de Cartierville - 12225, rue Grenet**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse
Madame Yanick Laneville, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Présentation du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

La mairesse présente le rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Effie Giannou:	Consultation publique sur le projet de réfection du parc Lefebvre. Inauguration du réaménagement du parc Avila-Vidal. 30 ^e anniversaire de la Maison des parents de Bordeaux-Cartierville.
Madame Nathalie Goulet:	Retour sur la Fête de l'arrondissement et la soirée jeunesse. Réfection du terrain de basketball du parc Marcellin-Wilson (20.03) Soutien financier aux Jeux de la rue organisés par RAP Jeunesse (20.11) Soutien financier à six organismes pour l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers dans les camps de jour. Soutien financier de 336 000 \$ à 14 organismes pour la réalisation de projet en 2024-2025 (20.08) Événements : Journée aîné(e)s en action au parc Ahuntsic; initiation et prêt d'équipement au planchodrome du parc Ahuntsic; retour des mercredis pique-nique au parc Tolhurst; Marché Ahuntsic-Cartierville et Marché Solidaire de la station de métro Sauvé; nombreux événements dans les parcs pour la Fête nationale.

- Madame Julie Roy: Début des travaux de réaménagement du parc Jean-Martucci.
Soutien financier au programme *Toutes à vélo* de Vélo-Québec.
Assemblée publique de consultation sur le projet de PPU du District central.
Retour de la Station Youville.
Programmation estivale dans les parcs.
Félicitations aux finissantes et finissants pour leur accomplissement.
- Monsieur Jérôme Normand: Subvention à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (20.12).
Aménagement d'un lien cyclable sur le boulevard Gouin Est (30.02).
Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'aménagement d'une nouvelle placette (30.06).
Apaisement et sécurisation de la circulation (30.11).
Plan préliminaire de réaménagement du parc Sault-au-Récollet.
Félicitations à la SDC promenade Fleury pour la braderie.
- Madame Émilie Thuillier: Carte des travaux de l'arrondissement.
Début du chantier de l'autoroute 15 sur la rue De Salaberry, à l'ouest de l'A15 et réfection de la conduite d'eau sous le viaduc.
Nouvelles exigences envers les promoteurs privés pour améliorer la culture des travaux et réduire les irritants (40.05).
Nouvelle signalétique pour renforcer les interdictions de stationner à 5 mètres des intersections.
Retour sur les portes ouvertes de l'hôtel de ville et parcours muséal.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 37 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

- Carolane Doyon Connexion des pistes cyclables de l'arrondissement de Saint-Laurent, notamment sous l'A15 via la rue De Beauharnois (dépôt d'un document).
- Luc Audebrand Interdictions de stationner sur l'avenue Christophe-Colomb.
- Raymond Labbé Sortie A15 / De Salaberry.
Toilette sèche au parc-nature du Bois-de-Saraguay.
- Gilles Larocque Rapport de la mairesse et dépenses affectées au CCMU.
- Samir El-Boustay Remplacement des bacs de collectes.
- Jacques Lebleu Fréquence de passage des autobus sur le boulevard Henri-Bourassa.

Formulaire en ligne :

Amal Hadjkaddour	Circulation et corridor de mobilité durable.
Sophie Romas	Déchets de construction du REM et plantation d'arbres - Intersection des rues Camille et Hervé.
Dimitrios Tselepis	Aires de jeux du parc de Bordeaux – copeaux de bois.
Murray Levine	Dons de charité au Québec.
Audrey Billereau	Sécurisation des intersections Sauriol / Lajeunesse et Sauvé / Berri : signalétique et temps de traverse.
Francis Tessier	Demande d'annulation du projet REV Henri-Bourassa.
Agnes Hartel	Installation de bollards sur la rue Legendre.
Sebastien Lessard	Sécurisation de l'intersection Émile-Journault / Saint-Hubert.
Samuel Milette-Lacombe	Respect des dégagements de 5 mètres aux intersections.

Cette période de questions prend fin à 20 h 37.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA24 09 0135

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA24 09 0136

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA24 09 0137

Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

de décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09 1245486007

CA24 09 0138

Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour le réaménagement du parc Jean Martucci - Dépense totale de 3 513 351,49 \$, taxes incluses (contrat : 2 993 955,90 \$ + contingences : 299 395,59 \$ + incidences : 220 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-006 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement du parc Jean Martucci, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 993 955,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-006;
2. d'autoriser une dépense de 299 395,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 220 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1246074001

CA24 09 0139

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour l'exécution des travaux de réfection et d'agrandissement des terrains de basketball du parc Marcelin-Wilson - Dépense totale de 1 161 555,06 \$, taxes incluses (contrat : 896 868,24 \$ + contingences : 89 686,82 \$ + incidences : 175 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2024-011 - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection et d'agrandissement des terrains de basketball du parc Marcelin-Wilson, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 896 868,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2024-011;
2. d'autoriser une dépense de 89 686,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 175 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1245525001

CA24 09 0140

Accorder respectivement à Arboriculture de Beauce inc. et à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée un contrat pour le service d'élagage post-verglas des arbres publics sous réseau électrique et hors réseau électrique - Dépense totale de 792 191,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20450 - 4 soumissionnaires / Imputation au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, le contrat pour le service d'élagage post-verglas des arbres publics sous et hors réseau électrique, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20450 :

Entreprises	Contrat	Montant (taxes incluses)
Arboriculture de Beauce inc.	Arbres hors réseau HQ – Lot 1	214 928,52 \$
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée	Arbres sous réseau HQ – Lot 2	192 077,24 \$
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée	Arbres sous réseau HQ – Lot 3	183 930,43 \$
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée	Arbres sous réseau HQ – Lot 4	201 255,17 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1249924001

CA24 09 0141

Accorder un contrat à 9030-5814 Québec inc. pour la fourniture et l'installation de dispositifs de signalisation sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement - Dépense totale de 379 354,27 \$, taxes incluses (contrat : 344 867,52 \$ + contingences : 34 486,75 \$) - Appel d'offres public 24-20445 - 2 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (346 401,01 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à 9030-5814 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, le contrat pour la fourniture et l'installation de dispositifs de signalisation sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun d'eux, conformément aux documents d'appel d'offres public 24-20445 :

Contrat	Montant (taxes incluses)
24-20445 - Lot 1	90 844,05 \$
24-20445 - Lot 2	82 483,07 \$
24-20445 - Lot 3	64 306,67 \$
24-20445 - Lot 4	107 233,73 \$

2. d'autoriser une dépense de 34 486,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1249426001

CA24 09 0142

Accorder un contrat de gré à gré à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'essouchement, pour une période de 3 mois - Dépense totale de 73 712,77 \$, taxes incluses / Imputation au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un contrat de gré à gré à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'essouchement, pour une période de 3 mois, pour une somme maximale de 73 712,77 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1249924002

CA24 09 0143

Accorder un soutien financier de 2163 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux des Jeux de la rue 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier de 2163 \$ à Rue action prévention jeunesse pour la réalisation des tournois locaux estivaux des Jeux de la rue 2024;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1246418003

CA24 09 0144

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1246237007

CA24 09 0145

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 335 895,09 \$ à différents organismes, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024) / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 335 895,09 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024) :

Organisme	Projet	Période	Montant
Centre de ressources périnatales Autour du bébé	Pause-Créative	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	19 957,25 \$
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC)	Un quartier pour tous les âges	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	21 430,10 \$
Centre des ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	29 877,07 \$
La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	27 512,81 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	29 773,82 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	20 930,10 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	23 168,80 \$
Entraide Ahuntsic Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	21 338,49 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	9 987,67 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier- Tolhurst	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	25 000 \$
Festigout traiteur (La Corbeille Bordeaux-Cartierville)	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	28 804,78 \$
Pause famille	Poupons, chaudrons et discussions	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	26 326,57 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	26 787,63 \$

2. d'approuver les 14 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA24 09 0146

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 80 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 80 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC :

Organisme	Période	Montant
Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY)	Amélioration de la notoriété et de la perception de l'artère commerciale Lajeunesse - 2024 - 2025	40 000 \$
Association des Gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO)	Renforcer le lien avec la communauté via la dynamisation du secteur commercial - 2024 - 2025	40 000 \$

2. d'approuver les 2 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1249715002

CA24 09 0147

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec Association dans le cadre du programme « Toutes à vélo » / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve de développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec Association dans le cadre du programme « Toutes à vélo »;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1243060016

CA24 09 0148

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 54 445 \$ à différents organismes pour soutenir l'accueil des enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour pour l'été 2024 / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 54 445 \$, aux organismes ci-après désignés, pour soutenir l'accueil des enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour pour l'été 2024 :

Organisme	Budget de fonctionnement (contributions financières)	Prévention Montréal	Total
Loisirs de l'Acadie de Montréal	6 280 \$	4 258 \$	10 538 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal	6 280 \$	4 258 \$	10 538 \$
Service des loisirs Ste-Odile	2 092 \$	1 420 \$	3 512 \$
Service des loisirs Christ-Roi	6 280 \$	4 258 \$	10 538 \$
Loisirs Sophie Barat	3 140 \$	2 129 \$	5 269 \$
Union des Familles d'Ahuntsic	8 373 \$	5 677 \$	14 050 \$

2. d'approuver les six conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1243060011

CA24 09 0149

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 36 000 \$ aux organismes suivants : Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (30 000 \$) et Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (6 000 \$), pour une durée de 3 ans, dans le cadre du soutien financier en culture / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 36 000 \$, pour une période de 3 ans, aux organismes ci-après désignés :
 - Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville 30 000 \$

- Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise 6 000 \$
2. d'approuver les 2 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1244465001

CA24 09 0150

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2024, une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et du 2^e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 2 111 mètres carrés, aux fins de centre communautaire, pour un loyer total de 131 338,92 \$ / Autoriser une dépense de 13 500 \$ pour les frais de maintenance et de 267,50 \$ pour le coût de consommation du chauffe-eau électrique, et ce, pour la période de juillet à décembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2024, une partie du sous-sol, du rez-de-chaussée, du 1^{er} étage et du 2^e étage du bâtiment sis au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 2 111 mètres carrés, aux fins de centre communautaire, pour un loyer total de 131 338,92 \$;
2. d'autoriser une dépense de 13 500 \$ pour les frais de maintenance;
3. d'autoriser une dépense de 267,50 \$ pour le coût de consommation du chauffe-eau électrique;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1234212007

CA24 09 0151

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1245486005

CA24 09 0152

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Legendre Ouest, Meilleur, de la Paix, Jean-Massé ainsi que sur l'avenue du Parc et le boulevard Gouin Est.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Legendre Ouest, Meilleur, de la Paix, Jean-Massé ainsi que sur l'avenue du Parc et le boulevard Gouin Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1248153003

CA24 09 0153

Approuver la modification à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet de sécurisation des transports actifs autour des écoles et des résidences pour aîné(e)s / Autoriser le directeur de la direction du développement du territoire à signer ladite convention modifiée.

Considérant la résolution CA23 09 0218, adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 juillet 2023, approuvant un projet de convention à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet de sécurisation des transports actifs autour des écoles et des résidences pour aînés;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter à ladite convention la référence au décret 377-2024 du gouvernement du Québec autorisant l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à conclure une entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

Considérant que le projet de convention n'a pas été signé par les parties à ce jour;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la modification à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet de sécurisation des transports actifs autour des écoles et des résidences pour aîné(e)s;

d'autoriser le directeur de la direction du développement du territoire à signer ladite convention modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1226492002

CA24 09 0154

Approuver la modification à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet « Rue partagée - Gouin Est » / Autoriser le directeur de la direction du développement du territoire à signer ladite convention modifiée.

Considérant la résolution CA23 09 0217, adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 juillet 2023, approuvant un projet de convention à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet « Rue partagée - Gouin Est »;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter à ladite convention la référence au décret 379-2024 du gouvernement du Québec autorisant l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à conclure une entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds pour le transport actif;

Considérant que le projet de convention n'a pas été signé par les parties à ce jour;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la modification à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités pour la réalisation du projet « Rue partagée – Gouin Est »;

d'autoriser le directeur de la direction du développement du territoire à signer ladite convention modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1223949002

CA24 09 0155

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques / Autoriser la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite demande.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques;

d'autoriser la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1243060018

CA24 09 0156

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour la présentation du projet de micro-place Prieur-Est au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) / Autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite demande et les documents y afférents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour la présentation du projet de micro-place Prieur-Est au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);
2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du Guide du PRIMA applicables;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer les coûts d'exploitations continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée, si une aide financière est obtenue;
4. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'il pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;
5. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer ladite demande et les documents y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1244465003

CA24 09 0157

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 \$, aux organismes ci-après désignés pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

Organisme	Projet	Montant
FADOQ-Région île de Montréal		200 \$
Maison Internationale de Lamamie		200 \$
Festival Italiano inc.	Pour édition 2024	200 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1244746005

CA24 09 0158

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 800 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 800 \$ aux organismes ci-après désignés:

Organisme	Montant
Association récréative et culturelle Nicolas-Viel	1200 \$
Ahuncycle	1100 \$
Solon	500 \$
Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville	2000 \$
Solidarité Ahuntsic	6000 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1243060017

CA24 09 0159

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 40 081 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal, dans le cadre du programme « circonflexe » pour 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 40 081 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal, dans le cadre du programme « circonflexe » pour 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1246418002

CA24 09 0160

Affecter une somme de 91 313,33 \$, net de ristournes, provenant de la réserve développement aux travaux d'entretien et de réparation dans les parcs en 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter une somme de 91 313,33 \$, net de ristournes, provenant de la réserve développement aux travaux d'entretien et de réparation dans les parcs en 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1245320001

CA24 09 0161

Affecter une somme de 164 000 \$, net de ristournes, provenant de la réserve développement à la mise en oeuvre de plusieurs mesures d'apaisement et de sécurisation des rues ainsi que des mesures de gestion du stationnement en bordure de rue en 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'affecter une somme de 164 000 \$, net de ristournes, provenant de la réserve développement à la mise en oeuvre de plusieurs mesures d'apaisement et de sécurisation des rues ainsi que des mesures de gestion du stationnement en bordure de rue en 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.11 1246874001

CA24 09 0162

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1243060008

CA24 09 0163

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin de déplacer une signalisation d'arrêt à l'intersection du boulevard Gouin Est et de la rue De Martigny vers l'est.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin de déplacer une signalisation d'arrêt à l'intersection du boulevard Gouin Est et de la rue De Martigny vers l'est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1248153005

CA24 09 0164

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la vitesse à 20 km/h et identifiant comme rue partagée le boulevard Gouin Est, entre les rues des Prairies et De Martigny.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la vitesse à 20 km/h et identifiant comme rue partagée le boulevard Gouin Est, entre les rues des Prairies et De Martigny.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1248153004

CA24 09 0165

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), les places de stationnement tarifé situées dans les 5 premiers mètres des approches des intersections de l'arrondissement.

Considérant le paragraphe 6 de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1.) à l'égard de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), les places de stationnement tarifé ci-après énumérées, dans le cadre du projet de dégagement des 5 mètres aux intersections :

- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre l'avenue du Parc et la rue Verville :**
de retirer les places de stationnement tarifé AB185 et AB194
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Verville et la rue Jeanne-Mance :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB195
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Jeanne-Mance et la rue Tolhurst :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB213
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Tolhurst et la rue Meunier :**
de retirer les places de stationnement tarifé AB218 et AB224
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Meunier et l'avenue de l'Esplanade :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB234
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Waverly :**
de retirer les places de stationnement tarifé AB302 et AB310
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Waverly et la rue de Reims :**
de retirer les places de stationnement tarifé AB314 et AB321
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue de Reims et la rue Saint-Urbain :**
de retirer les places de stationnement tarifé AB322 et AB329
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Saint-Urbain et la rue Clark :**
de retirer les places de stationnement tarifé AB333 et AB340
- **Sur la rue Chabanel Ouest, du côté sud, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB344
- **Sur la rue Verville, du côté est, entre la rue Chabanel Ouest et la rue Legendre Ouest :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB360
- **Sur la rue Tolhurst, du côté ouest, entre la rue Chabanel Ouest et la rue Legendre Ouest :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB363
- **Sur la rue Tolhurst, du côté est, entre la rue Chabanel Ouest et la rue Legendre Ouest :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB368
- **Sur la rue Meunier, du côté ouest, entre la rue Chabanel Ouest et la rue Legendre Ouest :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB373
- **Sur la rue Meunier, du côté est, entre la rue Chabanel Ouest et la rue Legendre Ouest :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB376
- **Sur la rue Clark, du côté est, entre la rue Chabanel Ouest et la rue Legendre Ouest :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB395

- **Sur l'avenue du Parc, du côté ouest, entre la rue Chabanel Ouest et la rue Legendre Ouest :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB503
- **Sur le boulevard Saint-Laurent, côté ouest, entre la rue De Louvain et la rue Chabanel :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB547
- **Sur le boulevard Saint-Laurent, du côté est, entre la rue De Louvain et la rue Chabanel :**
de retirer la place de stationnement tarifé AB596
- **Sur la rue Fleury Est, du côté sud, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Péloquin :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC125
- **Sur la rue Fleury Est, du côté sud, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Saint-Charles :**
de retirer la place de stationnement tarifée numérotée AC150
- **Sur la rue Fleury Est, du côté nord, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Saint-Charles :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC151
- **Sur la rue Fleury Est, du côté nord, entre la rue De La Roche et la rue Chambord :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC200
- **Sur la rue Fleury Est, du côté nord, entre l'avenue du Sacré-Coeur et l'avenue Christophe-Colomb :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC248
- **Sur l'avenue Péloquin, du côté ouest, entre la rue Fleury Est et la rue Sauriol Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC277
- **Sur l'avenue Saint-Charles, du côté est, entre la rue Prieur Est et la rue Fleury Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC291
- **Sur l'avenue Saint-Charles, du côté ouest, entre la rue Fleury Est et la rue Sauriol Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC292
- **Sur l'avenue Saint-Charles, du côté est, entre la rue Fleury Est et la rue Sauriol Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC295
- **Sur l'avenue Georges-Baril, du côté est, entre la rue Prieur Est et la rue Fleury Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC304
- **Sur l'avenue Georges-Baril, du côté est, entre la rue Fleury Est et la rue Sauriol Est :**
de retirer les places de stationnement tarifé AC311 et AC312
- **Sur la rue Chambord, du côté ouest, entre la rue Prieur Est et la rue Fleury Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC345
- **Sur la rue Chambord, du côté est, entre la rue Fleury Est et la rue Sauriol Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC353
- **Sur la rue Chambord, du côté ouest, entre la rue Fleury Est et la rue Sauriol Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC355
- **Sur l'avenue du Sacré-Coeur, du côté ouest, entre la rue Prieur Est et la rue Fleury Est :**
de retirer la place de stationnement tarifé AC366

- **Sur l'avenue du Sacré-Coeur, du côté ouest, entre la rue Fleury Est et la rue Sauriol Est :**

de retirer la place de stationnement tarifé AC367

de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1236518005

CA24 09 0166

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal (R.R.V.M.,c.O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.05 1242932001

CA24 09 0167

Adopter le Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « Fleury Est », aux fins de constitution d'une société de développement commercial dans ce secteur.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 6 mai 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 mai 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur de la ville connu sous le nom de « Fleury Est », aux fins de constitution d'une société de développement commercial dans ce secteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1241388003

CA24 09 0168

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (RCA23 09005).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 6 mai 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 mai 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (RCA23 09005).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1245051001

CA24 09 0169

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de retirer les usages autorisés « hôtel-appartement » et « gîte touristique » de la catégorie d'usages H.7, d'actualiser les définitions des établissements d'hébergement touristique, notamment celles d'« hôtel-appartement » et de « gîte touristique » et de retirer les usages de type établissements d'hébergement touristique, tel que l'usage hôtel, autorisés dans certaines catégories d'usages de la famille d'usages Commerce et Habitation.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 mars 2024;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 8 avril 2024;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 mai 2024, et ce, sans changement;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de retirer les usages autorisés « hôtel-appartement » et « gîte touristique » de la catégorie d'usages H.7, d'actualiser les définitions des établissements d'hébergement touristique, notamment celles d'« hôtel-appartement » et de « gîte touristique » et de retirer les usages de type établissements d'hébergement touristique, tel que l'usage hôtel, autorisés dans certaines catégories d'usages de la famille d'usages Commerce et Habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1249570001

CA24 09 0170

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 1024, avenue Berthe-Louard - Lot 2 497 893 du cadastre du Québec - Zone 1424.

Attendu que le 24 avril 2024, lors de l'assemblée publique de consultation, une précision a été apportée concernant la dérogation à la réglementation, laquelle vise le plan numéro 3 du règlement du plan d'ensemble numéro 5487 plutôt que les règlements de plan d'ensemble numéros 5487, 5604, 6070 et 6104;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré le plan numéro 3 annexé au règlement du plan d'ensemble numéro 5487, une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 893 du cadastre du Québec et portant le numéro 1024, avenue Berthe-Louard, l'autorisation d'agrandir le bâtiment à la condition suivante :

- l'agrandissement du bâtiment et le revêtement des façades doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'architecture numéros A101 à A104 (4 pages), préparés par EL Concept, datés du 15 mars 2024 et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuntsic-Cartierville le 20 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1248373003

CA24 09 0171

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'installation d'une enseigne à message variable pour l'immeuble portant le numéro 115, boulevard Crémazie Ouest - Lot 1 487 684 du cadastre du Québec - Zone 1345.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 473 (éclairage d'une enseigne) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) ainsi que du règlement de plan d'ensemble 96-151, une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 487 684 du cadastre du Québec et portant le numéro 115, boulevard Crémazie Ouest, l'autorisation d'installer une enseigne à message lumineux animé ou variable, et ce, à la condition suivante :

- l'enseigne doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan préparé par la firme Urbanisme Michel Brisson, daté du 12 février 2024 et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections d'Ahuntsic-Cartierville le 18 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1241066004

CA24 09 0172

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à modifier le projet particulier relatif à l'immeuble portant le numéro 333, rue de Port-Royal Ouest (CA22 09 0252) afin d'autoriser la surhauteur et les retraits de la construction hors-toit - Lot 1 488 643 du cadastre du Québec - Zone 1293 - Demande de permis 3003346887.

Attendu que le 11 octobre 2022 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA22 09 0252 visant à autoriser la transformation et l'occupation d'un bâtiment industriel de deux étages en un bâtiment commercial de quatre étages aux fins de centre d'art;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à modifier le projet particulier autorisé par la résolution CA22 09 0252;

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 643 du cadastre du Québec et portant le numéro 333, rue de Port-Royal-Ouest, en plus de la transformation et de l'occupation du bâtiment aux fins de centre d'art (lieu de production et de diffusion artistique) catégorie d'usages C.4 (classe d'occupation C), une construction hors-toit aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'usage « restaurant-café, avec débit de boisson alcoolique » est autorisé seulement à titre d'usage accessoire au centre d'art.

La transformation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans préparés par Atelier Barda architecture, estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 1^{er} mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1249570006

CA24 09 0173

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur District central.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur District central;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur District central;

de soumettre ce projet de règlement à une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1249570002

CA24 09 0174

Modifier la résolution CA23 09 0331 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 6 au 28 juillet 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0331 afin de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 6 au 28 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1243032001

CA24 09 0175

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 avril 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1249570007

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 10 juin 2024 est levée à 20 h 45.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement